

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

PROCOMPTA
Valparc – 6, rue de Franche-Comté
BP 2058
25046 Besançon Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2016)

Aux Actionnaires
FAYENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS
5 rue du Helder
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société détermine à chaque clôture la valeur d'inventaire de ses « Participations » et de ses « Autres immobilisations financières » selon la méthode décrite en note 1.4 de l'annexe et constate des dépréciations lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses et des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

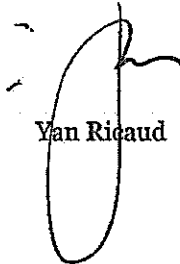
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 9 mars 2017

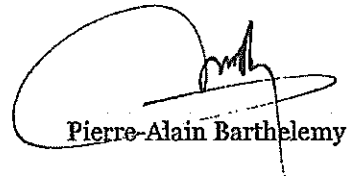
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

PROCOMPTA



Pierre-Alain Barthelemy

Désignation : F.S.D.V.
 Adresse : 5 rue du HELDER 75009 PARIS
 N°SIRET : 56204760500349

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/03/2016	31/03/2015
Capital souscrit non appelé	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB	890	AC	890	890
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF	5 000	AG	5 000	5 000
Fonds commercial (1)	AH		AI	0	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 253	AK	4 147	2 105
Avances, comptes immob. incorporelles	AL		AM		4 189
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN	1 823 849	AO	383 148	1 440 701
Constructions	AP	5 012 181	AQ	5 006 021	6 159
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	28 121	AU	26 714	1 407
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	3 333 561	CV	358 484	2 975 077
Créances rattachées à participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH	824 278	BI	382 994	441 284
TOTAL II	BJ	11 034 134	BK	6 161 509	4 872 624
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits Intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances, comptes versés/commandes	BV		BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	427 182	BY	356 373	70 809
Autres créances (3)	BZ	692 528	CA		692 528
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (cf actions propres <input type="text"/>)	CD		CE		
Disponibilités	CF	29 378	CG		29 378
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH	7 704	CI		7 704
TOTAL III	CJ	1 156 793	CK	356 373	800 419
Frais émission d'emprunts à étaler	IV		CW		
Primes rembours des obligations	V		CM		
Ecart de conversion actif	VI		CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	12 190 928	1A	6 517 883	5 673 044
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1an immo.fln. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation : F.S.D.V.

Rubriques		31/03/2016	31/03/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="4 582 625"/>)	DA	4 582 625	4 582 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC	1 264 799	1 264 799
Réserve légale (3)	DD	458 109	458 109
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
Report à nouveau	DH	(1 343 332)	(1 505 808)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 126 341)	162 476
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	3 835 859	4 962 201
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	12 733	19 051
Provisions pour charges	DQ	50 000	30 000
TOTAL III	DR	62 733	49 051
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2	192
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	1 605 000	1 190 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 910	25 604
Dettes fiscales et sociales	DY	100 841	59 444
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	33 697	63 751
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	1 774 452	1 338 992
Ecart de conversion passif	V		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 673 044	6 350 244
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E		
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EG	1 774 452	1 338 992
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EH		
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)			
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

Désignation : F.S.D.V.

Rubriques		31/03/2016	31/03/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	188 355	1 392 722
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		63 428
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII HD	188 355	1 456 150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 038	1 845
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		497 676
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII HH	1 038	499 521
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	187 316	956 628
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX HJ		
Impôts sur les bénéfices	X HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	235 452	1 748 603
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 361 794	1 586 127
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	(1 126 341)	162 476

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)		1G	
(3) Dont :				
- Crédit-bail mobilier	(balo)		HP	
- Crédit-bail immobilier	(balo)		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)			HX	
(9) Dont transferts de charges			A1	
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)			A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives	A6			
obligatoires	A9			
		Exercice N		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges	Produits	
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>				
		Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges	Produits	
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s'exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>				

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE**FRANCOIS****Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €**

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2016**PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**1.1 - PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été établis selon les normes définies par le Règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur des logiciels et marques, propriété de la société.

1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les Immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

Règles d'amortissement

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqués
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.4.1 - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

1.4.2 - La valeur d'utilité des actions propres détenues est définie comme la plus élevée des deux valeurs suivantes:

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;
- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto -contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto -contrôle.

1.4.3 - Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

1.5 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

1.6 - AUTRES CREANCES

Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

1.7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (résultats sur cession d'éléments d'actif)

NOTE N° 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – RAPPORTS F.S.D.V. – LECICO FRANCE – CESSIION DU SITE DE VITRY LE FRANCOIS

Le 31 octobre 2014, le site de Vitry le François a été cédé :

Pour partie à la Ville de Vitry le François pour une valeur payable comptant de 200 000 €

A la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons en Champagne pour la somme de 800 000 €, dont 300 000 € payés comptant et 500 000 € payables sur 3 ans sans intérêt par tiers, à la date anniversaire de la signature de l'acte, le premier versement devant intervenir le 31 octobre 2015. Le dernier versement de 167 000 € interviendra le 31 octobre 2017.

2.2 – SB CERAMIC

La liquidation judiciaire de SB CERAMIC a été prononcée le 2 juillet 2015.

Cette décision met un point final à la possibilité d'une récupération partielles des loyers et impôts fonciers impayés du 1^{er} juillet 2011 au 31 octobre 2013 – soit 531 436 € - étant précisé que si les impôts fonciers 2013 restés impayés sont provisionnés à 100 % du montant HT, les loyers de la période indiquée n'ont jamais été appelés eu égard aux termes de l'accord transactionnel du 5 décembre 2011 et ne figurent donc pas dans les comptes.

2.3 – DEVENIR DU SITE DES FAÏENCERIES A SARREGUEMINES

F.S.D.V. avait déposé devant le Tribunal Administratif un recours contre la modification du Plan Local d'urbanisme voté par le Conseil Municipal de Sarreguemines du 28 juin 2013. Eu égard à l'absence de motivations du rejet de ce recours par le Tribunal Administratif, F.S.D.V. a fait appel de cette décision.

Dans sa séance du 20 janvier 2014, le Conseil Municipal avait adopté une délibération visant à faire procéder à une étude sur le devenir du site des Faïenceries.

L'étude, confiée à un Cabinet parisien d'urbanisme, débutait en septembre 2014. Mais, au fur et à mesure que cette étude s'affinait et s'approfondissait, il apparaissait que les objectifs de la Ville ne portaient que sur l'édification de constructions publiques comportant un musée de la Faïence, une importante salle des congrès d'une capacité d'accueil de 1 200 personnes, un hôtel 4 étoiles, l'ensemble, regroupé, n'occupa qu'une faible partie du site, l'utilisation de la majeure partie de celui-ci restant imprécise ou repoussée à une date non déterminée.

Ce projet ne permettait nullement de valoriser le site et allait à l'encontre des intérêts des Actionnaires de la société.

En février 2015, sur la base de ces constatations, et sans réponse de la Municipalité aux observations présentées par la société, le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, décidait de procéder à sa propre étude d'urbanisme qu'elle confiait à un Cabinet ayant de sérieuses références en lui demandant, préalablement, d'analyser la structure socio-économique du bassin de Sarreguemines, mais aussi de la partie de la Sarre contiguë à ce bassin, partie englobant la Ville de Sarrebruck.

Cette étude d'urbanisme, une fois réalisée, a été communiquée à la Municipalité qui n'en a pas retenu les perspectives.

La Ville de Sarreguemines a sollicité en mai 2016 les services de France Domaine pour établir une estimation de la valeur vénale du site.

En date du 27 juillet 2016, les services fiscaux ont communiqué à la Ville une valeur vénale comprise entre 3 400 K€ pour une vente par lots principaux et 2 800 K€ pour une vente de la totalité à l'état libre.

La Ville a récemment manifesté son intérêt pour la seconde hypothèse, sans toutefois la concrétiser par une lettre d'intention.

2.4 – CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS

Cession de 21 garages Jacoby – Joseph Fabry (16.11.2015) pour 103 000 €.

Vente de terrain (4.02.2016) pour 35 000 €

Vente de maison (22.03.2016) pour 50 355,32 €.

2.5 – MODIFICATION D'ORGANISATION DE LA SOCIETE

RAS

BILAN - ACTIF**NOTE N° 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(en milliers d'€)	31.03.2015	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2016
BREVETS, MARQUES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	5 7 (1)	0	0	5 7 (1)
VALEURS BRUTES	12	0	0	12
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2	2		4
VALEURS NETTES	10	-2	0	8

Achat de logiciels standards de comptabilité.

NOTE N° 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2015	AUGMENTATIONS	AJUSTEMENTS DIMINUTIONS	CESSIONS	31.03.2016
TERRAINS	1.824				1.824
CONSTRUCTIONS	5.027			(15) ⁽¹⁾	5.012
AUTRES IMMOBILISATIONS	28				28
VALEURS BRUTES	6.879	0		(15)	6.864
AMORTISSEMENTS	(4.992)	(56)		15	(5.033)
PROVISIONS	(383)	(1)			(384)
VALEURS NETTES	1.505	(57)		0	1.448

⁽¹⁾ Sortie de : vente de 21 garages, de terrain et d'une maison

NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2016	Augmentation	Diminution	31.03.2016
PARTICIPATIONS	3 334 (1)			3 334 (1)
PRETS	0			0
IMMO.FINANCIERES	824 (2)			824 (2)
VALEURS BRUTES	4.158			4.158
Provision / dépréciation				
PARTICIPATIONS	0	(358)		(358) (1)
PRETS	0			0
IMMO.FINANCIERES	(239)	(144)		(383) (2)
PROV / DEPRECIATION.	(239)	(502)		(741)
VALEURS NETTES	3 919	(502)		3 417

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
(1) SOFINA	2 789	(358)	2.431
SALINS	<u>545</u>		<u>545</u>
	3 334		2 976

(2) Dont 8 000 actions propres F.S.D.V. détenues : brut : 794 K€
Dépré. : 383 K€ (voir Note 1.4.2)

NOTE N° 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.

NOTE N° 7 – CLIENTS ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.03.2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2016
CLIENTS	426	1		427
PROVISIONS	(356)			(356)
AUTRES CREANCES	797	69	172	693
VALEUR NETTE	867	69	172	764

7.1 - Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2015	Variation	Créance au 31.03.2016	Provision au 31.03.2016	Créance nette au 31.03.2016
Lecico France	260	0	260	(217)	43
Dudson French Holdings	111	0	111	(93)	18
Faïence et Cristal de France	6	0	6	(5)	1
Sarreguemines Vaisselle	49	0	49	(41)	8
Divers	0	1	1	(0)	1
Total	426	1	427	(356)	71

7.2 - Analyse du poste Autres Créances

Se décomposant comme suit :

. crédit de TVA	352 K€
. solde du prix de vente de l'usine de Vitry le François cédée en octobre 2014 (encaissements à intervenir en octobre 2016 – 2017.	333 K€
. divers	8 K€

BILAN PASSIF**NOTE N° 8 – CAPITAUX PROPRES**

8.1 Au 31 mars 2016, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

8.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Au 31 mars 2015	4.583	0	1.724 (1)	(1.507)	162	0	4.962
Affectation résultat 2015				162	(162)	0	0
Réserves réglementées							0
Résultat de l'exercice					(1.126)		(1.126)
Au 31 mars 2016	4.583	0	1.724 (1)	(1.345)	(1.126)	0	3.836

(1) dont 1 265 K€ de réserve de réévaluation 1976.

NOTE N° 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€)	31.03.2015	Augmentation(1)	Diminution (1)	31.03.2016
Provisions pour risques	19	22	8	33
Provisions pour charges	30			30
TOTAL	49	22	8	63

(1) Se décomposant comme suit :

. Risques sur affaire contentieux	20 K€
. Provision taxe d'habitation	2 K€
Reprise provision pour taxe d'habitation	(8 K€)

NOTE N° 10 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2015	Augmentation	Diminution	31.03.2016
Autres dettes financières				
Avance Trésorerie Salins	695		5	690
Avance Trésorerie SO.FL.NA	495	420		915
TOTAL	1 190	420	5	1 605

NOTE N° 11 – AUTRES DETTES

(en milliers d'€)	31.03.2016	31.03.2015
Fournisseurs & comptes rattachés	35	27
Dettes fiscales & sociales	101	59
Autres dettes	33 ☐	64 ☐
TOTAL	169	150

☐- dont 33 K€ - charges à payer

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

<u>(En K€)</u>	<u>du 01.04.2015</u> <u>au 31.03.2016</u>	<u>du 01.04.2014</u> <u>au 31.03.2015</u>	<u>Variation</u>	
			Montant	%
Chiffre d'affaires	0	65	(67)	-N/A%
Chiffre d'Affaires	0	65	(67)	-N/A%
Autres produits (loyers maisons ouvrières)	29	32	(3)	- 9,4%

Les chiffres d'affaires ne sont pas comparables d'un exercice sur l'autre.

NOTE N° 13 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

La reprise de 8 K€ concerne une reprise de provision sur taxe d'habitation sur les périodes 2008-2011 prescrites.

NOTE N° 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

1.4.1 – Les principaux éléments du résultat exceptionnel de l'exercice 187 K€ résultent des plus-values sur cession d'actifs immobiliers provenant de la cession de 21 garages et des terrains rue des Tirailleurs et d'une maison à Sarreguemines, à hauteur de 188 K€ et des pénalités Urssaf pour 1 K€.

NOTE N° 15 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale FSDV
Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
Capital : 4.582.625 €
Registre Commerce : 562 047 605 00349

NOTE N° 16 – INTEGRATION FISCALE

16.1 - FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} avril 2010.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie).

16.2 - Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le résultat fiscal de F.S.D.V., société tête de groupe, correspond à un déficit de (1131) K€.

16.3 - Montants cumulés au 31 mars 2016 des déficits ordinaires restant reportables: 22.045 K€

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

NOTE N° 17 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET	Renvoi note
<u>ACTIF</u> Autres créances	5		5	
<u>PASSIF</u> Avance de trésorerie à court terme Autres dettes	1.605		1.605	Note 10

NOTE N° 18 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	04/2015-03/2016	04/2014-03/2015
Cadres	2	2
Employés, Agents de maîtrise	1	1
TOTAL	3	3

NOTE N° 19 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

(en milliers d'€)	31/03/2016	31/03/2015
Jetons de présence		
Montant	2	4
Nombre de membres du conseil de surveillance	4	4

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à 171 K€ - contre 156 K€ au titre de l'exercice précédent, en hausse de 10 %.

NOTE N° 20 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

20.1 - ENGAGEMENTS DONNES: néant

20.2 - ENGAGEMENTS RECUS: néant.

NOTE N° 21 - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice clos le 31/03/2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (2,0% pour l'exercice 2015 -2016) à la date prévisionnelle de départ+

> 1 an	0
+1 à 5 ans	0
de 6 ans à 10 ans	7

Engagement total : 7

NOTE N° 22 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

Voir le tableau joint des filiales et participations

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANCOIS

AU 31 MARS 2016

SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES APRES REEVALUATION DE 1976 - 1978 - 1979	DONT ECART DE REEVALUATION	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES
	€	€	€	Valeur brute Valeur nette	€	€	€	€	€	
I - FILIALES										
FAYENCERIES DE SALINS	152 500	549.651	95,81	544 945 544.945		690.000		0	(4.394)	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426.192	2.007.973	99,81	2.788.616 2.430.132		915.000		0	(520 569)	
II - PARTICIPATIONS										
III-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
a-Filiales non reprises en I Filiales françaises										
b-Participations non reprises en II										

*incluant le résultat net du dernier exercice clos

Désignation : F.S.D.V.

Clôture au : 31/03/2016

CADREA	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	UL		UN
	Prêts (1) (2)	UP		US
	Autres immobilisations financières	UT	824 278	UW
	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	427 182	
	Créance représent. titres prêtés	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	- impôt sur les bénéfices	VM		
	Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	VB	352 117	
	collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés	VN		
	- divers - diverses sociaux	VP		
	Groupe et associés (2)	VC	5 435	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	VR	334 974	
	Charges constatées d'avance	VS	7 704	
	TOTAUX	VT	1 951 693	VV
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés	VF		

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1)	7Y			
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
	Empr., dettes - à 1 an maximum	VG	2	2	
	établissement crédit - à plus de 1 an	VH			
	Empr.,dettes financ.divers (1) (2)	8A	1 605 000	1 605 000	
	Fournisseurs, comptes rattachés	8B	34 910	34 910	
	Personnel et comptes rattachés	8C	18 061	18 061	
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux	8D	48 719	48 719	
	- impôt bénéfices	8E			
	Etat et autres - T.V.A.	VW	84	84	
	collectivités - oblig.cautionnées	VX			
	- autres impôts	VQ	33 976	33 976	
	Dettes immob. cptes rattachés	8J			
	Groupe et associés (2)	VI	506	506	
	Autres dettes (pension titres)	8K	33 191	33 191	
	Dettes représent.titres emprunt.	Z2			
	Produits constatés d'avance	8L			
	TOTAUX	VY	1 774 452	VZ	1 774 452
	(1) Emprunts souscrits ds exerc.	VJ	629 500		
	Emprunts rembour.ds exerc.	VK	214 500		
	(2) Emprunts, dettes associés	VL			

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIJOIN ET VITRY LE FRANÇOIS – F.S.D.V**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2016)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

PROCOMPTA
Valparc – 6, rue de Franche-Comté
BP 3058
25046 Besançon Cedex

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 mars 2016)**

Aux Actionnaires
**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES,
DIJOIN ET VITRY-LE-FRANÇOIS – F.S.D.V**
Société Anonyme
5, rue du Helder
75009 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Membres du Directoire concernés :

- > Mademoiselle Karine FENAL,
- > Monsieur Alain CANDELIER (membre du Directoire jusqu'au 30/09/2015),
- > Monsieur Philippe DE MONTCHENU.

1. Avec la Société SOFINA :

Avance de trésorerie

Au 31 mars 2016 le montant des avances de trésorerie consenties par SOFINA au profit de F.S.D.V. s'élevait à 915 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour l'exercice à.....(produit) 946 €

2. Avec la Société FAYENCERIES DE SALINS

a. Avance de trésorerie

Au 31 mars 2016 le montant des avances de trésorerie consenties par FAYENCERIES DE SALINS au profit de F.S.D.V. s'élevait à 690 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour l'exercice à.....(produit) 848 €

b. Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice

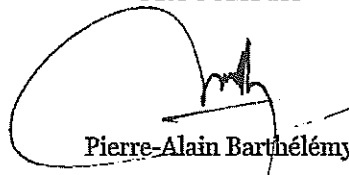
Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 9 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

PROCOMPTA


Pierre-Alain Barthélémy

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES,
DIGOIN ET VITRY LE FRANÇOIS – F.S.D.V.**

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L 225-235
du Code de commerce sur le rapport du
Président du Conseil de Surveillance de la
société F.S.D.V.**

(Exercice clos le 31 mars 2016)

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société F.S.D.V.

(Exercice clos, le 31 mars 2016)

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN et VITRY LE FRANÇOIS – F.S.D.V**

Société Anonyme
5 rue du Helder
75009 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société F.S.D.V. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANÇOIS

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société F.S.D.V.

(Exercice clos le 31 mars 2016) - Page 2

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

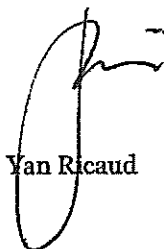
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 9 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

PROCOMPTA



Pierre-Alain Barthélémy

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 mars 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

PROCOMPTA
Valparc – 6, rue de Franche Comté
BP 2058
25046 Besançon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2016)

Aux Actionnaires
**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**
5, rue du Helder
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **FAYENCERIES DE SARREGUEMINES DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.1.1 et 1.4.1, la société a opté pour la comptabilisation de ses immeubles de placement, qui constituent l'essentiel de ses immobilisations corporelles, selon le modèle de la juste valeur, comme la norme IAS 40 en offre la possibilité. Selon ce modèle, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les immobilisations concernées et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Nous avons examiné les méthodes appliquées par la société pour estimer la juste valeur de ses immeubles de placement et nous nous sommes assurés que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

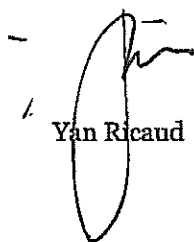
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 9 mars 2017

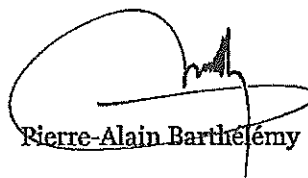
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

PROCOMPTA



Pierre-Alain Barthélémy

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.682.625 €
Siège social : 6, rue du Halder 76009 PARIS
R.C.S. Paris B 662 047 606

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2016

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	31.03.2016 BRUT	31.03.2016 Amortis Provi	31.03.2016 NET	31.03.2016 NET
. Immobilisations incorporelles	4	12	4	8	10
. Immobilisations corporelles IFRS	5	4 863	0	4 863	5 371
. Autres immobilisations financières	6	30		30	30
. Total actif immobilisé		4 905	4	4 901	5 411
Impôts différés actif	19	0	0	0	0
Total actif non courant		4 905	4	4 901	5 411
. Avances et acomptes		0	0	0	0
. Clients et comptes rattachés	7	433	361	72	72
. Immobilisations destinées à être cédées	5	395	0	395	0
. Autres créances	8	695	0	695	797
. Placements financiers	9	0	0	0	0
. Disponibilités	9	93	0	93	489
. Compte de régularisation actif	10	8	0	8	11
Total actif courant		1 624	361	1 263	1 389
TOTAL ACTIF		6 529	365	6 164	6 780

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 606

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2016

PASSIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 31.03.2016	AU 31.03.2015
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		4 311	4 879
Résultat exercice consolidé		-690	-568
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
Capitaux propres du Groupe	11	5 702	6 392
Provisions / risques et charges	12 - a	63	49
Provisions engagements de retraite	12 - b	7	7
Provisions pour risques & charges		70	56
Impôts différés passif	19	174	174
Emprunts		0	0
Total passif non courant		5 946	6 622
Dettes d'exploitation		52	34
Dettes diverses		166	124
Total passif courant	13	218	158
TOTAL PASSIF		6 164	6 780

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. Paris B 582 047 005

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU 01 AVRIL AU 31 MARS 2016

	NOTES	01/04/2015 31/03/2016	01/04/2014 31/03/2015
Chiffre d'affaires net		0	65
Régularisation Chiffre d'Affaires		0	0
Production stockée		0	0
	15	0	65
Reprises / amortissement & provisions	16	8	104
Transfert de charges		0	0
Autres produits	15	36	33
TOTAL DES PRODUITS		44	202
Achats consommés		4	0
Autres achats & charges externes		333	369
Impôts & taxes		128	199
Frais de personnel		319	336
Dotation aux amortissements	16	2	11
Dotation aux provisions	16	22	86
Autres charges		0	4
TOTAL DES CHARGES		808	1 005
A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		(764)	(803)
Plus ou Moins valeur de cession d'immobilisation		57	115
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		0	72
Variation de valeur des immeubles de placement		17	48
Produits non courants		0	0
Charges non courantes	17	0	0
B RESULTAT NON COURANT		74	235
C RESULTAT FINANCIER		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT (A + B + C)		(690)	(568)
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession			
RESULTAT AVANT IMPOTS		(690)	(568)
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe	19-1	0	0
Provision pour impôts différé (variation)	19-2	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(690)	(568)
RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES, EN EUROS, PAR ACTION			
-Résultat de base par action (part du groupe)		-6,07 €	-5,00 €
-Résultat dilué par action (part du groupe)		-6,07 €	-5,00 €
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		0	0
RESULTAT GLOBAL		(690)	(568)

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2016**PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été arrêtés par le Directoire le 6 février 2017 et examinés par le Conseil de surveillance le 10 février 2017.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2017 sur Ordonnance de report de date du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris.

NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2016 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publié au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

1.1.1 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4.1 - Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

1.4.2 - Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

1.4.3 - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

1.7 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFERES

1.8.1 - L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1^{er} avril 2010. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

1.8.2 - Impôts Différés Passif

L'application de :

- L'article 2 de la loi de finances rectificative n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 en plafonnant à 1.000.000 € plus une quote-part des déficits reportables

- Et de l'article 24 de la loi de finance de 2013 en abaissant à 50% le plafond d'imputation des déficits reportables au delà de 1.000.000 €

peuvent entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière conduit dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens Immobiliers de F.S.D.V., à constater qu'une partie des Impôts Différés Passif pourrait ne pas être couverte immédiatement par le montant des Impôts Différés Actif sur Déficit reportables et en conséquence, par mesure de prudence, à reconnaître au passif cette fraction d'Impôt différé.

Ce point est détaillé en note 19.2,

1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

Cinq maisons sont en cours de cession (compromis de vente signés au 31 mars 2016) et sont comptabilisées en immobilisations destinées à être cédées au 31 mars 2016 pour leurs prix de vente prévus.

1.10 – MODIFICATIONS APORTEES AUX METHODES COMPTABLES

Pas de modification.

NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE

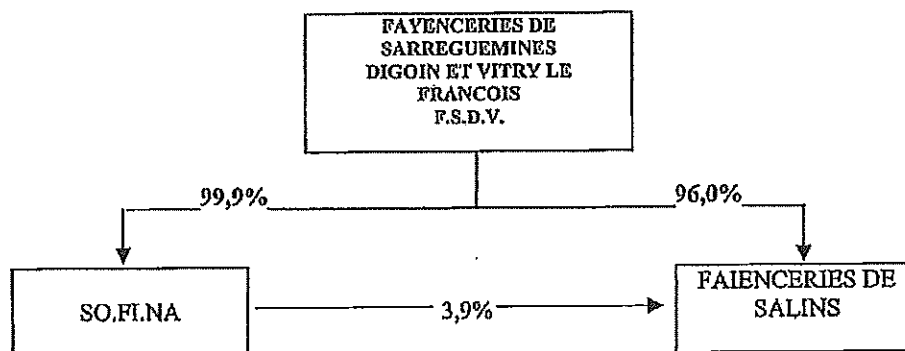
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG

2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIBNCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

IG = Intégration globale

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 MARS 2016



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

3.1. - RAPPORTS F.S.D.V. – SB CERAMIC (anciennement LECICO FRANCE)

3.1.1. – CESSION DU SITE DE VITRY LE FRANCOIS

Le 31 octobre 2014, le site de Vitry le François a été cédé :

- Pour partie à la Ville de Vitry le François pour une valeur payable comptant de 200 000 €
- A la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons en Champagne pour la somme de 800 000 €, dont 300 000 € payés comptant et 500 000 € payables sur 3 ans sans intérêt par tiers, à la date anniversaire de la signature de l'acte, le premier versement devant intervenir le 31 octobre 2015. Le dernier versement de 167 000 € interviendra le 31 octobre 2017.

3.2 – SB CERAMIC

La liquidation judiciaire de SB CERAMIC a été prononcée le 2 juillet 2015.

Cette décision met un point final à la possibilité d'une récupération partielle des loyers et impôts fonciers impayés du 1^{er} juillet 2011 au 31 octobre 2013 – soit 531 436 € - étant précisé que si les impôts fonciers 2013 restés impayés sont provisionnés à 100 % du montant HT, les loyers de la période indiquée n'ont jamais été appelés eu égard aux termes de l'accord transactionnel du 5 décembre 2011 et ne figurent donc pas dans les comptes.

3.3 – DEVENIR DU SITE DES FAÏENCERIES A SARREGUEMINES

3.3.1 – F.S.D.V. avait déposé devant le Tribunal Administratif un recours contre la modification du Plan Local d'urbanisme voté par le Conseil Municipal de Sarreguemines du 28 juin 2013. Eu égard à l'absence de motivations du rejet de ce recours par le Tribunal Administratif, F.S.D.V. a fait appel de cette décision.

3.3.2 – Dans sa séance du 20 janvier 2014, le Conseil Municipal avait adopté une délibération visant à faire procéder à une étude sur le devenir du site des Faïenceries.

L'étude, confiée à un Cabinet parisien d'urbanisme, débutait en septembre 2014. Mais, au fur et à mesure que cette étude s'affinait et s'approfondissait, il apparaissait que les objectifs de la Ville ne portaient que sur l'édification de constructions publiques comportant un musée de la Faïence, une importante salle des congrès d'une capacité d'accueil de 1 200 personnes, un hôtel 4 étoiles, l'ensemble, regroupé, n'occupant qu'une faible partie du site, l'utilisation de la majeure partie de celui-ci restant imprécise ou repoussée à une date non déterminée.

Ce projet ne permettait nullement de valoriser le site et allait à l'encontre des intérêts des Actionnaires de la société.

En février 2015, sur la base de ces constatations, et sans réponse de la Municipalité aux observations présentées par la société, le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, décidait de procéder à sa propre étude d'urbanisme qu'elle confiait à un Cabinet ayant de sérieuses références en lui demandant, au préalable, d'analyser la structure socio-économique du bassin de Sarreguemines, mais aussi de la partie de la Sarre contigüe à ce bassin, partie englobant la Ville de Sarrebruck.

Cette étude d'urbanisme, une fois réalisée, a été communiquée à la Municipalité qui n'en a pas retenu les perspectives.

3.3.3 – La Ville de Sarreguemines a sollicité en mai 2016 les services de France Domaine pour établir une estimation de la valeur vénale du site.

En date du 27 juillet 2016, les services fiscaux ont communiqué à la Ville une valeur vénale comprise entre 3 400 K€ pour une vente par lots principaux et 2 800 K€ pour une vente de la totalité à l'état libre.

La Ville a récemment manifesté son intérêt pour la seconde hypothèse, sans toutefois la concrétiser par une lettre d'intention.

3.3 – CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS

Cession de 21 garages Jacoby – Joseph Fabry (16.11.2015) pour 103 000 €.
Vente de terrain (4.02.2016) pour 35 000 €
Vente de maison (22.03.2016) pour 50 355,32 €.

3.4 – MODIFICATION D'ORGANISATION DE LA SOCIETE

RAS.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN AU 31 MARS 2015

ACTIF

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	31.03.2014	Augmentations	Diminutions	31.03.2015
ETUDE VALORISATION SITE FAÏENCERIES	1	0	0	1
CONCESSIONS ET DROITS	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	0	0	6
VALEURS BRUTES	12	0	0	12
AMORTISSEMENTS	2	2	0	4
VALEURS NETTES	10	2	0	8

NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur au 31.03.2015 (IFRS)	Acquisitions Cessions	Réévaluat/ Dépréciation	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 31.03.2016 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
1. Terrains et constructions						
. à Sarreguemines	4 478	(27)	+ 17	(498)	3 970	85
. à Vitry le François	526	-	0		526	
. à Digoin	350	-	-		350	-
. à Salins	-	-	0		-	0
S/T terrains et constructions	5354	(27)	+ 17	(498)	4 846	
2. Autres immobilisations corporelles	17	-	0	0	17	-
Total immobilisations corporelles	5 371	(27)	+ 17	(498)	4 863	85
3. Immobilisations destinées à être cédées						
. 21 garages Jacoby/Joseph Fabry		(103)		+ 498	+ 395	103

(1) – Voir note 1.9 – Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées.

NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2015	Augmentation	Diminution	31.03.2016
PRETS	0	-	-	0
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	30	0	-	30
VALEURS BRUTES	30	0		30
(DEPRECIATIONS)	(0)	-	-	(0)
VALEURS NETTES	30		-	30

NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.03.2015	31.03.2016
Autres charges comptabilisées d'avance	11	8

PASSIF**NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES**

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.03.2015	150.250	4.583	4 312	8 895
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ①		(2 503)	(2.503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.03.2016	113 691	4 583	1 809	6 392
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE L'EXERCICE			(690)	(690)
SITUATION NETTE AU 31.03.2015	113 691	4 583	1 119	5 702

① Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion - absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) - à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N° 12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.03.2015	Dotation (1)	Reprise (1)	31.03.2016
CONTENTIEUX	19	2	8	13
CHARGES	30	20		50
TOTAL (1)	49	22	8	63

(1) Se décomposant comme suit :

. Provision pour honoraires	50 K€
. Provision pour risque taxe habitation logements vacants 2008-2016	13 K€
	<u>63 K€</u>

NOTE N° 12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'Euros	31.03.2015	Dotation	Reprise	31.03.2016
ENGAGEMENT RETRAITE	7	0	0	7

NOTE N° 13 - AUTRES DETTES

En milliers d'Euros	31.03.2015	VARIATION NETTE	31.03.2016
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34	+ 18	52
DETTES FISCALES ET SOCIALES	59	+ 62	121
AUTRES DETTES ET DIVERS	65	(20)	45
	158	60	218

NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros	31.03.2015	Annulation	Nouveau	31.03.2016
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	-	-	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0	-	-	0

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2015 au 31.03.2016	du 01.04.2014 au 31.03.2015	Variation	
	A	B	Montant A/B	% B
Chiffre d'affaires consolidé	0	65	(65)	N/A
Autres produits	36	33	3	9 %
Total	36	98	(62)	- 63,26 %

Consécutivement à la cession du site de Vitry le François, le chiffre d'affaires est devenu nul.

NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	31.03.2015	Dotations	Reprises	31.03.2016
1. Amortissements (net)	2	30	7	25
2. Provisions				
. Clients	361			361
. Risques et charges	49	22	8	63
. Engagements de retraite	7			7
Sous-Total	417	22	8	431
TOTAL	419	24	8	434

NOTE N° 17 - RESULTAT NON COURANT

Le résultat non courant est bénéficiaire de 74 K€ et s'analyse comme suit :

17.1 – Plus-value sur cessions d'actifs immobiliers

Prix de vente des actifs cédés :

. terrain	35 K€
. maison	50 K€
. 21 garages	103 K€
	<u>188 K€</u>
. Valeur IFRS au 31 mars 2015	131 K€
. Plus-values de cessions	57 K€

17.2 – Variation de valeur des immeubles de placement**+ 17 K€**

Dans le respect de l'optique prudente jusque-là retenue dans la revalorisation IFRS des actifs immobiliers, le site de Sarreguemines évalué globalement entre 3 400 K€ et 2 800 K€ par les Domaines est ramenée à cette seconde valeur dans le bilan IFRS et entraîne donc la constatation d'une perte de valeur de 175 K€.

A l'inverse, diverses maisons ouvrières de Sarreguemines ont été réévaluées pour un montant global de 192 K€.

NOTE N° 18 IMPOTS SUR LES BENEFICES

18.1 - F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2000, renouvelé les 1^{er} janvier 2005, 1^{er} avril 2010 et 1^{er} avril 2015).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), au-delà du montant des impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur » (note 1.2.2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montant.

NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES**19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.**

Montants cumulés au 31 mars 2016 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **22 M€**

19.2 – Incidence des Lois de Finances n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 et 2012-1509 du 29 décembre 2012.

Comme mentionné dans les notes 1.2.3 et 1.8, ces Lois de Finances ont une incidence sur le montant des Impôts Différés Passif.

En effet, un bien immobilier propriété de F.S.D.V. a une valeur vénale (normes IFRS) dépassant de plus de un million d'euros (1.000.000 €) sa valeur nette comptable. Dans l'hypothèse d'une cession en totalité de ce bien, le plafonnement du report en avant des déficits reportables à 1.000.000€ majoré de 50% du solde de la plus-value fiscale trouverait application. Ce terrain, dénommé « Usine et Ferme » est celui sur lequel est située l'ancienne exploitation du site de Sarreguemines.

La différence entre sa valeur vénale (norme IFRS) et sa valeur comptable conduirait à constater, en cas de cession de la totalité du terrain, une plus-value actuellement estimée à 2.061 K€ dans les comptes consolidés.

Le plafonnement du Report en avant des déficits conduit, par prudence, à laisser apparaître au bilan un poste Impôts Différés Passif non couvert par les actifs sur déficits reportables existants de :

● Plus-value latente	2.061 K€
● Plafonnement du Report en avant (1 ^{ère} étape)	<u>(1.000) K€</u>
Sous total	1.061 K€
● Plafonnement du Report en avant (2 ^{ème} étape)	
1.061 K€ * 50%	(530) K€
● Plus-value latente Imposable	531 K€
● Impôts Différés Passif à comptabiliser	
531 K€ * 33,3333 %	177 K€

IMPOTS DIFFERES ACTIF**IMPOTS DIFFERES PASSIF**

s/engagement de retraite 3 K€

s/estimation en juste valeur des actifs Immobiliers 177 K€

soit Impôt Différé Passif net de 174 K€

NOTE N° 20 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d' Euros	31.03.2016	31.03.2015
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	(1 651)	323
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	0	
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	1 018	(208)
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL/SANS INCIDENCE SUR NORMES IFRS	0	
IMPOTS DIFFERES	0	
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	0	
(DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	(130)	888
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	+ 17	162
ANNULATION DOTATION AMORTISSEMENTS / PROVISION (NORMES IAS 40)	+ 56	42
DIVERS		
RESULTAT CONSOLIDE	(690)	(568)

NOTE N° 21 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 31.03.15	Au 31.03.16
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	1	1
TOTAL	3	3

NOTE N° 22 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	31.03.2016	31.03.2015
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	174 K€	146 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil	3 K€	4 K€

NOTE N° 23 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'est survenu, entre le 31 mars 2016 et la date d'examen des comptes consolidés par le Conseil de surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les comptes de l'exercice.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice ont été exposés dans la note 3 – Faits marquants de l'exercice.

NOTE N° 24 – TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2014 – 2015 PROCOMPTA	2015 – 2016 PROCOMPTA	2014 – 2015 PWC Audit	2015 – 2016 PWC Audit
1. Contrôle légal des comptes consolidés	7 500	7 500	12 500	16 500
Maison-mère				
Filiales	2 500	2 500		
2. Honoraires au titre des conseils et prestations de service				
Maison-mère	Néant	Néant	Néant	Néant
Filiales	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	10 000		12 500	16 500